

Dossier de demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel

Direction Opérations / Département Projets-Construction

FR-RAUT-000-TIGF-000001_P00

Suivi par B.MENERET

TIGF

Pièce 0

COPIE DE LA LETTRE DE DEMANDE D'AUTORISATION
PREFECTORALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER



RENFORCEMENT D'AUTERIVE (RAUT)

CANALISATION DN 150 MIREMONT – PUYDANIEL

MODIFICATION DU BRANCHEMENT DN 80 GrDF AUTERIVE

Communes de Miremont, Lagrâce-Dieu, Puydaniel et Auterive

Département de la Haute-Garonne (31)

Rev.	Statut	Date	Révision mémo	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
00	IFA	19/03/2014	Édition préliminaire	F.CORDIER	A.BODIN 	B.MENERET 

TIGF

Dénomination sociale : Transport et Infrastructures Gaz France
Adresse postale siège social : 49, avenue Dufau - BP 522 - 64010 PAU CEDEX
Tél. : +33 (0)5 59 13 34 00 - Fax : +33 (0)5 59 13 35 60 - www.tigf.fr

Capital social : 17 579 088 euros
RCS Pau 005 580 541

Direction Opérations
Département Projets-Construction
Projet RAUT (Renforcement d'Auterive)

Préfecture de Midi-Pyrénées

1, Place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE Cedex 09

Lettre RECOMMANDÉE avec A.R.

A l'attention de Monsieur le Préfet

Réf. courrier : RAUT-TIGF-PREF31-LET-000002
Réf. dossier : FR-RAUT-000-TIGF-000001

Affaire suivie par **Bruno MENERET**
Mail : bruno.meneret@tigf.fr - Tel : 05 59 13 37 18

Pau, le 19 mars 2014

Objet : Renforcement d'Auterive - canalisation DN150 de Miremont (31) à Puydaniel (31) - département de la Haute-Garonne

Demande d'autorisation préfectorale de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel

Demande de déclaration d'utilité publique associée au projet.

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du projet du « RENFORCEMENT D'AUTERIVE », TIGF souhaite construire et exploiter une canalisation de transport de gaz naturel entre les futurs postes de Miremont et Puydaniel, d'une PMS de 80 bars relatifs. Le projet comprend également la réfection de la canalisation DN 80 GrDF Auterive, d'une PMS de 66,2 bar relatifs, au niveau de la traversée du cours d'eau La Mouillone : le passage aérien en encorbellement le long d'un pont routier de la RD 622 sera remplacé par une traversée enterrée par forage droit.

En application des articles L.555-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz naturel nous avons l'honneur de vous demander d'autoriser la construction et l'exploitation de ce projet.

Nous vous demandons également de bien vouloir déclarer ces travaux d'utilité publique conformément aux dispositions de l'article L 323-3 et suivants du code de l'Énergie et L 555-25 et suivants du code de l'environnement.

La longueur de la canalisation étant supérieure à 2 kilomètres, le projet fait l'objet d'une étude d'impact, régie par les articles R.122-1 à R.122-16 conformément à l'article L.555-1 du Code de l'Environnement.

Ce projet sera soumis à une enquête publique organisée dans les conditions prévues par les articles L.123-1 et suivants, du Code de l'Environnement.

Nous joignons à cette demande, conformément à l'article R.555-8 du Code de l'Environnement, un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Pièce 0 Copie de la lettre de demande d'autorisation préfectorale de construction et d'exploitation
- Pièce 1 Dénomination sociale, forme juridique et qualité du signataire de la demande
- Pièce 2 Mémoire exposant les capacités techniques, économiques et financières de TIGF
- Pièce 3 Résumé non technique de l'ensemble des pièces
- Pièce 4 Caractéristiques techniques et économiques de l'ouvrage – Justification du choix du tracé
- Pièce 5 Carte générale du tracé au 1/25 000 avec détail des emprunts du domaine public
- Pièce 6 Largeur des bandes de servitude
- Pièce 7 Étude de dangers
- Pièce 8 Évaluation environnementale :
 - Étude d'impact
 - Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
 - Évaluation des incidences sur la ressource en eau

Il en résulte que le dossier vaut pour :

- la demande d'autorisation de construire et d'exploiter de l'ouvrage,
- la demande de déclaration d'utilité publique associée au projet.

Nous adressons à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Midi-Pyrénées, copie du présent courrier ainsi que deux exemplaires des dossiers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Bruno MENERET
Chef du Projet



PJ : 3 exemplaires du dossier FR-RAUT-000-TIGF-000001
Copie : DREAL – Région Midi-Pyrénées

TIGF

Dénomination sociale : Transport et Infrastructures Gaz France
Adresse postale siège social : 49, avenue Dufau - BP 522 - 64010 PAU CEDEX
Tél. : +33 (0)5 59 13 34 00 - Fax : +33 (0)5 59 13 35 60 - www.tigf.fr

Capital social : 17 579 088 euros
RCS Pau 095 560 841